Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

Douzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC

Yaoundé, République du Cameroun – 4 et 5 novembre 2026

Communiqué Final

Sous le haut patronage de **Son Excellence Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat du Cameroun,** la douzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC s'est tenue les 4 et 05 novembre 2026 au siège de l'organisation sous-régionale à Yaoundé en République du Cameroun.

La session a réuni les Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement ou leurs représentants des États membres de la COMIFAC suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo et Tchad, République Centrafricaine. Y ont également pris part : la COMIFAC, le PFBC, l'OCFSA, le PNUE, la DUE, la GIZ, le WWF, la KFW, l'UICN, France Volontaires, TRAFFIC, WCS, ZSL, WICE, REPAR, REPALEAC, FTNS, RECEIAC, REFADD, REJEFAC, REFACOF, RECTRAD, AfriNexus Forum, Partnership, ATIBT, GRAMUE ainsi que les personnes ressources.

Cette réunion avait pour objet de consolider la gouvernance institutionnelle, stratégique et financière de la COMIFAC et de définir les orientations prioritaires devant guider son action au cours des prochaines années.

Cette session a été précédée d'une part, par la réunion de la Commission des Experts les 3 et 4 novembre 2026, et d'autre part, par l'inauguration officielle de l'immeuble siège de la COMIFAC suivi la cérémonie solennelle d'ouverture du Conseil des Ministres, le mercredi, 4 novembre 2026 présidée par S.E le **Professeur Jacques FAME NDONGO,** Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.

La cérémonie solennelle d'ouverture du Conseil des Ministres présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun., a été marquée par cinq allocutions : celles du Maire de la Ville de Yaoundé, du représentant de l'Union Européenne, de la Présidente sortante du Conseil des Ministres de la COMIFAC et le Discours d'ouverture de S.E. le Professeur Jacques FAME NDONGO, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.

Dans son allocution, **M. Luc Messi ATANGANA**, Maire de la ville de Yaoundé a souhaité la bienvenue à toutes les délégations. Il a salué la construction de l'immeuble siège de la COMIFAC, don du Chef de l'Etat de la République du Cameroun à la COMIFAC et qui fait partie d'une des plus beaux édifices bâtis du quartier administratif de la ville de Yaoundé. Il a également salué à travers ce don, l'acte de solidarité et

d'engagement de la République du Cameroun en faveur du renforcement institutionnel, de l'intégration sous-régionale et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Poursuivant son propos, il a invité la COMIFAC à assurer la gestion, la sécurité, l'entretien, la maintenance et la préservation durable de l'immeuble siège et de ses équipements.

Dans son propos, **M. Christian SEDAT,** Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Cameroun et représentant la Co-Facilitation germano-congolaise du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a réaffirmé l'engagement de l'Allemagne en faveur de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Il a annoncé qu'à partir de 2027, son pays assurera, aux côtés de la République Démocratique du Congo, la Co-Facilitation du Partenariat. Poursuivant son propos, il a souligné que la future Co-Facilitation allemande entend concentrer son action entre autres sur le renforcement de l'articulation entre l'Appel de Belém et le Plan de Convergence de la COMIFAC et la consolidation du rôle du PFBC comme plateforme de dialogue, de coordination et de mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre du Plan de convergence 3.

Monsieur Stephen PEEDELL, représentant de l'Union européenne a, pour sa part, salué le rôle central de la COMIFAC dans la promotion de la coopération régionale pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Il a souligné l'importance de la coopération entre les États face aux défis environnementaux et de développement, rappelant que la préservation des forêts, la lutte contre le changement climatique et le développement économique doivent être poursuivis de manière complémentaire et concertée. L'Union européenne a également mis en avant les enjeux majeurs de cette douzième session, notamment l'adoption du Plan de Convergence 2026-2035, le renouvellement de l'équipe statutaire et le renforcement de la gouvernance de la COMIFAC.

Dans son discours, **Son Excellence Calinie MBARUSHIMANA,** Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi et Présidente sortante de la COMIFAC, a dressé le bilan globalement positif de son mandat passé à la présidence de la COMIFAC, malgré un contexte marqué par d'importantes contraintes financières et institutionnelles. Elle a mis en exergue le rétablissement de la confiance entre la COMIFAC, ses États membres et les partenaires techniques et financiers, ainsi que le renforcement de la diplomatie environnementale à travers de nombreuses concertations internationales, la participation aux COP climat et biodiversité, la mobilisation de ressources pour les forêts du Bassin du Congo et la préparation du troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement d'Afrique centrale. Poursuivant son propos, elle a insisté sur la nécessité d'un engagement accru des États membres dans le financement de l'organisation afin d'assurer sa pérennité et de renforcer son rôle de leadership dans la gestion durable des forêts et de la biodiversité en Afrique centrale.

Dans son discours d'ouverture, **S.E. le Professeur Jacques FAME NDONGO**, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun a souhaité la bienvenue à toutes les délégations. Il a rappelé la Déclaration fondatrice de la coopération forestière en Afrique centrale adoptée à Yaoundé en mars 1999. Le Cameroun a-t-il poursuivi a financé, construit et équipé l'immeuble siège, un édifice moderne de sept étages d'environ 16 milliards de FCFA, présenté comme la preuve concrète de l'engagement constant du

Gouvernement de la République du Cameroun, en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Il a invité le Secrétariat Exécutif à en assurer une gestion et un entretien exemplaires. En reprenant la présidence en exercice, la République du Cameroun a-t-il relevé s'engage à consolider les acquis, à renforcer la gouvernance et à faire de la COMIFAC un interlocuteur stratégique dans les négociations internationales sur les forêts, la biodiversité et le climat. Il a enfin salué le Burundi, qui a assuré durant son mandat, la continuité de l'Organisation malgré un contexte difficile.

Le discours du Ministre de l'Enseignement Supérieur, représentant le Premier Ministre a été suivi par l'inauguration de l'immeuble siège de l'organisation sous-régionale et le transfert du flambeau de la Présidence du Conseil des Ministres de la COMIFAC par Madame Calinie MBARUSHIMANA, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi à son collègue, M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun.

Au cours de la session à huis clos tenue le jeudi, 5 novembre 2026, il a été procédé à la vérification du quorum qui a été jugé atteint. Le bureau, mis en place pour la conduite des travaux, a été constitué comme suit :

- M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, Président en Exercice du Conseil des Ministres ;
- Premier Vice-Président : M. Dieudonné Bruno WANYOMBO-BRACHKA, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Economie Forestière, des Ressources Fauniques et Aquatiques de la République Centrafricaine ;
- Deuxième Vice-Président : M. Roger Albert MBETE, Conseiller à la conservation de la biodiversité à la lutte anti braconnage et à la promotion des activités génératrices des revenus du Ministère de l'Economie Forestière de la République du Congo ;
- Rapporteur : Dr Hervé Martial MAIDOU, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Le Secrétariat a été assuré par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Le Conseil a ensuite examiné les points inscrits à l'ordre du jour. Il a été procédé à la lecture du rapport général de la Commission des Experts. Le Conseil a pris acte du rapport de ladite Commission et a félicité les Experts pour la qualité de leur travail.

En séance de huis clos, le Conseil a pris connaissance des conclusions de sa onzième session ordinaire tenue le 17 mars 2023 à Bujumbura au Burundi. Au terme des échanges et délibérations, le Conseil adopte les Décisions suivantes :

1. Décision portant approbation des rapports d'activités du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au titre des exercices 2024 et 2025 ;
2. Décision portant renforcement des mesures de redressement financier et de soutenabilité financière de la COMIFAC ;
3. Décision portant examen des rapports d'audit des comptes du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au titre des exercices 2020 à 2023 et mesures de renforcement de la gouvernance financière ;
4. Décision portant adoption du Plan de Convergence 2026-2035 de la COMIFAC ;

5. Décision portant reconnaissance et prise d'acte de l'inauguration officielle de l'immeuble siège du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé en République du Cameroun ;
6. Décision portant fixation du lieu et de la date de la treizième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC ;
7. Décision portant entérinement de la passation du flambeau de la présidence en exercice de la COMIFAC entre la République du Burundi et la République du Cameroun ;
8. Décision portant prise d'acte du Guide complémentaire sur la prise en compte du changement climatique et de la Comptabilité du Capital Naturel dans la planification intégrée du paysage et de l'utilisation des terres en Afrique centrale ;
9. Décision portant prise d'acte de trois études sur (i) l'analyse climatique en vue de l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les plans intégrés de gestion de l'utilisation des terres dans le Bassin du Congo, (ii) l'adéquation des habitats de l'éléphant de forêt face au changement climatique et (iii) l'évaluation des incidences de la demande future en cultures oléagineuses sur l'occupation des sols en Afrique centrale ;
10. Décision portant prise d'acte de l'appel de Belém pour les forêts du bassin du Congo et définition des orientations pour son appropriation et sa mise en œuvre.
11. Décision portant soutien solennelle de la COMIFAC à la mise en œuvre de la décennie des Nations Unies pour le boisement et le déboisement dans le cadre d'une gestion durable de Forêts (2027-2036).

Par ailleurs, le Conseil a accueilli avec satisfaction les interventions de la République du Tchad, la République de Guinée Equatoriale et la République du Burundi sur leur engagement à apurer leurs arriérés de contributions dues à la COMIFAC, conformément à l'échéance décidée lors de sa Session Extraordinaire du 30 juin 2026 il a également invité les autres Etats membres à procéder de même.

Le conseil a instruit le Président en Exercice de mener les missions de sensibilisations dans les pays pour la mobilisation des contributions égalitaires.

Le Conseil a réitéré son engagement à soutenir la COMIFAC dans l'accomplissement de ses missions et le renforcement institutionnel de l'organisation. A cet effet, les Ministres se sont invités à porter la situation financière préoccupante de la COMIFAC auprès de leur collègue des finances et à mettre tout en œuvre pour le respect des engagements pris en vue de l'apurement des arriérés de cotisations. Ils se sont également invités à soumettre à la très haute approbation de leurs Chefs d'Etat l'organisation de leur troisième Sommet.

Le Conseil s'est préoccupé de la situation du conflit Homme-Faune qui prend de l'ampleur dans les pays d'Afrique centrale et ailleurs, due, entre autres, à la perturbation de l'habitat des éléphants, au braconnage et aux actions anthropiques. Le Conseil a salué la riche expérience de la République Gabonaise sur les mesures prises en vue juguler ce fléau. Comme réponses au Conflit Homme-Faune, le Conseil a insisté, sur la nécessité de la mutualisation des efforts entre les pays, les actions de recherche, l'élaboration d'un plan de répartition des éléphants et la géolocalisation des espèces. A cet effet, le Conseil a instruit le Secrétariat Exécutif d'accompagner les pays dans la recherche des solutions adaptées et la mise en œuvre des mesures pour lutter contre ledit fléau.

S'agissant du renouvellement du personnel statutaire, en remplacement des cadres statutaires en fin de mandat, les Ministres ont décidé de la nomination de nouveaux cadres ainsi qu'il suit :

- Secrétaire Exécutif : M. Chouaibou NCHOUTPOUEN de nationalité Camerounaise ;
- Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique : M. Achille MAPOUKA de Nationalité Centrafricaine ;
- Directeur Administratif et financier : M. François DAYANG de nationalité Tchadienne.

Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres, a exprimé sa profonde gratitude et sa haute et déférente considération à **Son Excellence Monsieur Paul BIYA,** Président de la République du Cameroun, Chef de l'État, pour le Don de l'immeuble siège de la COMIFAC et de son engagement indéfectible en faveur de la coopération sous-régionale et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Il a également adressé ses sincères remerciements au Gouvernement ainsi qu'au peuple frère du Cameroun pour l'hospitalité chaleureuse, l'accueil fraternel et les facilités de toute nature mises à la disposition des délégations, lesquelles ont largement contribué à la parfaite organisation de la session et à la tenue de travaux empreints de convivialité, de cohésion et de sens des responsabilités partagées. Le Conseil y a vu l'expression éclatante de la solidarité agissante et de l'esprit d'intégration qui animent les États membres de la COMIFAC.

Enfin, le Conseil a remercié les partenaires techniques et financiers pour leur appui à la tenue de la douzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC, notamment le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Commission de l'Union Européenne.

Fait à Yaoundé, le 05 novembre 2026

Pour le Conseil des Ministres

COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE
Le Président en Exercice
COMIFAC

Le Président en Exercice

Jules Doret NDONGO

Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun